



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 24 MAI 2018
18 heures 00**

Date de la convocation : 17 mai 2018

Nombre de membres « syndicat » : 25

Nombre de présents « syndicat » : 14

Excusés « syndicat » : 11

Pouvoirs « syndicat » : 5

Nombre de membres « Asst » : 20

Nombre de présents « Asst » : 11

Excusés « Asst » : 9

Pouvoirs « Asst » : 4

Nombre de membres « AEP » : 6

Nombre de présents « AEP » : 4

Excusés « AEP » : 2

Pouvoirs « AEP » : 1

Points inscrits à l'ordre du jour

- Transformation du syndicat en syndicat mixte (18/013) – Délégués « syndicat »
- Convention étude Orne Aval / SIEP (18/014) – Délégués « Syndicat »
- Règlement européen des données (18/015) – Délégués « Syndicat »
- DMO EP - Val de l'Orne à Hatrize (18/016) – Délégués « Syndicat »
- Compte administratif 2017 'Budget « Orne Aval EP » (18/017) – délégués « syndicat »

- Compte de gestion 2017 Budget « Orne Aval EP » (18/018) – délégués « syndicat »
- Affectation du résultat Budget « Orne Aval EP » (18/019) – délégués « syndicat »
- Budget supplémentaire 2018 « Orne Aval EP » (18/020) – délégués « syndicat »
- Compte administratif 2017 Budget « Eau » (18/021) – délégués « AEP »
- Compte de gestion 2017 Budget « Eau » (18/022) – délégués « AEP »
- Affectation du résultat Budget « eau » (18/023) – délégués « AEP »
- Budget supplémentaire 2018 Budget « Eau » (18/024) – délégués « AEP »
- Compte administratif 2017 Budget « Assainissement » (18/025) – délégués « assainissement »
- Compte de gestion 2017 Budget « Assainissement » (18/026) – délégués « assainissement »
- Affectation du résultat Budget « Assainissement » (18/027) – délégués « assainissement »
- Budget supplémentaire 2018 « Régie Assainissement » (18/028) – délégués « assainissement »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le compte rendu de la séance du 04 avril 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « Asst » de la commune de sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Point soumis à délibération

1. **Transformation du syndicat en syndicat mixte (18/013)**
Délégués « syndicat »

M. le président expose aux délégués que la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) a pris les compétences « eau » et « assainissement » depuis le 1^{er} janvier 2018.

Elle s'est donc substituée aux trois communes au sein d'Orne Aval ; Il résulte de cette substitution qu'Orne Aval est devenu un syndicat mixte.

LA CCPOM a par ailleurs désigné ses délégués (2 par communes).

M. le président propose de prendre acte de cette transformation en syndicat mixte.

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, actent cette transformation du syndicat en syndicat mixte.

2. Convention étude Orne Aval / SIEP (18/014)
Délégués « Syndicat »

M. le président propose aux délégués de l'autoriser à signer une convention relative à une étude retraçant la faisabilité d'une fusion entre Orne Aval et le SIE des eaux de Piennes, l'objectif est de mutualiser nos points communs tout en gardant nos spécificités de fonctionnement. (Fonctionnt en régie sur nos différentes compétences : AEP - ASST - ANC + régie d'encaissement + travail au plus près des abonnés + gestion de travaux en MBC ou équipe travaux)

Cette étude (SAFEGE KPMG), réalisée par un cabinet extérieur portera sur un montant prévisionnel de dépenses de 17 654.50 €HT. La répartition entre les 2 syndicats se faisant à part égale.

Questions :

M. Lamorlette souhaite, savoir si l'étude de gouvernance demandée par l'OLC a été rendue ?

⇒ Non, pas de rendu officiel encore, néanmoins on semble s'orienter vers un stand-by de toutes les structures en présence du fait les évolutions légales attendues. Qui plus est, pas de réelle volonté pressentie par l'OLC pour prise de compétence.

Questions :

M. Lamorlette souhaite savoir si une même étude est demandée au SIEGVO ?

Non, cela n'a pas été décidé en bureau syndical pour plusieurs raisons (Le SIEGVO n'a pas la compétence ASST, ne possède pas de régie d'encaissement. De fait, toutes les décisions politiques voulues par les élus d'Orne Aval depuis 2010 (telles que présentées ci-dessus et voulues dans la convention OA / SIEP) seraient mises à mal par une absorption - et non fusion - au SIEGVO). D'autre part, le président précise que - dans le cadre de l'étude de gouvernance- le scénario de transfert de la compétence « eau potable » au SIEGVO et compétence « Asst » au SIAVO n'a pas été retenu par le comité de pilotage.

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent le président à signer cette convention avec le SIE des eaux de Piennes telle que présentée.

3. Règlement européen des données (18/015)
Délégués « Syndicat »

M. le président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

M. LE PRESIDENT PROPOSE AUX DELEGUES SYNDICAUX

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Les « délégués syndicaux » du comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité décident :

- *d'autoriser le président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54*
- *d'autoriser le président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale*
- *d'autoriser le président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données*

4. DMO EP - Val de l'Orne à Hatrize (18/016)
Délégués « Syndicat »

M. le président propose aux délégués syndicaux de délibérer sur la signature d'une DMO «Val de l'Orne- EP» avec la commune d'Hatrize.

Suite à la réhabilitation de la rue, des travaux d'eaux pluviales doivent être réalisés.

Le prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 16 000 € HT

Recettes prévisionnelles : 21.88%

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent le président à signer cette délégation de maîtrise d'œuvre avec la commune dans les conditions précisées ci-dessus.

5. Compte administratif 2017 Budget « Orne Aval EP » (18/017)
Délégués « syndicat »

Monsieur le président s'étant retiré, le premier vice-président présente au Comité Syndical le compte administratif 2017 d'Orne Aval (Ets 465).

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical en prennent connaissance.

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical, après en avoir délibéré avec 18 voix pour, approuvent le compte administratif 2017 d'Orne Aval (Ets 465).

6. Compte de gestion 2017 Budget « Orne Aval EP » (18/018)
Délégués « syndicat »

Monsieur le président d'Orne Aval présente aux délégués du comité syndical le compte de gestion 2017 d'Orne Aval (Ets 465).

Le comité syndical en prend connaissance.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2017 du budget « orne aval Ets 465 ».

7. Affectation du résultat Budget « Orne Aval EP » (18/019)
Délégués « syndicat »

M. le président rappelle aux délégués du Comité Syndical que ces derniers viennent d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui

présente, d'une part un excédent d'exploitation de 132 353.85 € et d'autre part, un déficit d'investissement de 21 617.96 €.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, AFFECTENT le compte de résultat 2017 d'Orne Aval - Ets 465 comme suit :

Section de fonctionnement :

Article R002 : 423 292.04 €

Section d'investissement :

Article R001 : 11 244.73 €

1068 : 73 116.55 €

**8. Budget supplémentaire 2018 « Orne Aval EP » (18/020)
Délégués « syndicat »**

Monsieur le président présente aux délégués du Comité Syndical le budget supplémentaire 2018 d'Orne Aval –Ets 465 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 425 515.89 €

Recettes : 425 515.89 €

Section d'investissement :

Dépenses : 86 361.28 €

Recettes : 86 361.28 €

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget supplémentaire 2018 d'Orne Aval – Ets 465.

**9. Compte administratif 2017 Budget « Eau » (18/021)
Délégués « AEP »**

Monsieur le président s'étant retiré, le premier vice-président présente aux délégués « eau » du Comité Syndical le compte administratif 2017 « Budget eau ».

Les délégués « eau » du Comité Syndical en prennent connaissance.

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré avec 4 voix pour, approuvent le compte administratif 2017 du budget « eau ».

10. Compte de gestion 2017 Budget « Eau » (18/022)

Délégués « AEP »

Monsieur le président d'Orne Aval présente aux délégués « eau » du comité syndical le compte de gestion 2017 du budget « eau ».

Les délégués « eau » du comité syndical en prennent connaissance.

Les délégués « eau » du comité syndical, après en avoir délibérés, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2017 du budget « eau ».

11. Affectation du résultat Budget « eau » (18/023)

Délégués « AEP »

M. le président rappelle aux délégués « eau » du Comité Syndical que ces derniers viennent d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui présente, d'une part un déficit d'exploitation de 3 441.76 € et d'autre part, un déficit d'investissement de 41 475.24 €.

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, affectent le compte de résultat du budget « eau » comme suit :

Section de fonctionnement :

Article R002 : 194 285.94 €

Section d'investissement :

Article R001 : 106 788.37 €

1068 : 88 797.64 €

12. Budget supplémentaire 2018 Budget « Eau » (18/024)

Délégués « AEP »

Monsieur le président présente, aux délégués « eau » du Comité Syndical, le budget supplémentaire 2018 « eau » qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 194 285.94 €

Recettes : 194 285.94 €

Section d'investissement :

Dépenses : 375 586.01 €

Recettes : 375 586.01 €

Les délégués « eau » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget supplémentaire 2018 « EAU » Ets 469

----- Départ de Christian LAMORLETTE-----

**13. Compte administratif 2017 Budget «Assainissement» (18/025)
Délégués « assainissement »**

Monsieur le président s'étant retiré, le premier vice-président présente aux délégués « asst » du Comité Syndical le compte administratif 2017 de la régie Assainissement.

Les délégués « asst » du Comité Syndical en prennent connaissance.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré avec 14 voix pour, approuvent le compte administratif 2017 de la régie assainissement – Ets 468.

**14. Compte de gestion 2017 Budget « Assainissement » (18/026)
Délégués « assainissement »**

Monsieur le président d'Orne Aval présente aux délégués « asst » du comité syndical le compte de gestion 2017 de la régie Assainissement.

Les délégués « asst » comité syndical en prennent connaissance.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2017 de la régie Assainissement – Ets 468.

**15. Affectation du résultat Budget «Assainissement» (18/027)
Délégués « assainissement »**

M. le président rappelle aux délégués « asst » du Comité Syndical que ces derniers viennent d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui présente, d'une part un excédent d'exploitation de 167 063.37 € et d'autre part, un excédent d'investissement de 214 918.77 €.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, affectent le compte de résultat 2017 de la régie assainissement –Ets 468 comme suit :

Section de fonctionnement :

Article R002 : 1 032 793.21 €

Section d'investissement :

Article R001 : 449 463.66 €

1068 : 86 424.02 €

16. Budget supplémentaire 2018 « Régie Assainissement » (18/028)
Délégués « assainissement »

Monsieur le président présente aux délégués « asst » du Comité Syndical le budget supplémentaire 2018 de la régie Assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 032 793.21 €

Recettes : 1 032 793.21 €

Section d'investissement :

Dépenses : 665 887.68 €

Recettes : 665 887.68 €

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget supplémentaire 2018 de la régie Assainissement – Ets 468.

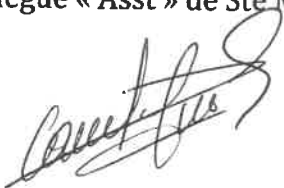
Point non soumis à délibération

➤ **Rencontre avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse**

M. Le président explique aux membres qu'une rencontre a eu lieu avec le correspondant de l'AERM afin de préciser les accompagnements possibles. En terme de subvention, les aides seront en nettes diminutions, et orientées vers la protection du milieu récepteur.

Le président lève la séance à 20h50

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Ste Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

